

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00019

**GORGES DE LA LOIRE - PROJET D'INSTALLATION D'UN PONTON FLOTTANT
AU PERTUISET - OFFRE DE CONCOURS AU SMAGL**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240001910

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

GORGES DE LA LOIRE - PROJET D'INSTALLATION D'UN PONTON FLOTTANT AU PERTUISET - OFFRE DE CONCOURS AU SMAGL

Dans le cadre de l'axe stratégique n°1 du dispositif Pleine Nature établi par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et porté par le Syndicat mixte d'aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL – pour le territoire de Saint-Etienne Métropole), intitulé « Organiser une itinérance douce et spectaculaire au plus près de la Loire et de ses affluents », il est proposé de mettre en place un certain nombre d'actions pour permettre d'améliorer l'accès à la Loire et ses affluents. Concernant le secteur du Pertuiset à Çaloire, il est prévu de créer un accès à l'eau, via l'installation d'un ponton dédié aux activités de croisières.

Ce projet, co-construit par le SMAGL et la commune de Çaloire, a été établi en 2 phases distinctes :

- la première porte sur les aménagements terrestres et sera réalisée par la commune de Çaloire. Cela comprend l'aménagement de la rampe d'accès, la création d'un quai en berge, d'une rampe de mise à l'eau pour des embarcations de petite taille (canoë, float-tube), la création de 2 postes de pêche accessibles, la mise en place de bancs et le contrôle d'accès (barrière, portillon) ;
- la seconde porte sur les aménagements nautiques et sera réalisée par le SMAGL. Cette phase comprend l'installation d'un ponton flottant (y compris études et homologations) accompagné d'une passerelle, d'un bracon de renfort, de clôtures de contrôle d'accès à ces installations, ainsi que du raccordement électrique nécessaire.

Concernant la phase 2 proposée en maîtrise d'ouvrage SMAGL, le chiffrage de l'aménagement est le suivant :

- études et plans d'exécution, ponton 20 x 3 m, passerelle 12 x 1.5 m, bracon, anneaux de pieux extérieurs, certificat d'établissement flottant : 64 080 € TTC ;
- barrières et portillon : 20 ml de clôture acier intégrant un portillon finition thermo laqué : 18 960 € TTC ;
- raccordement électrique ENEDIS : 8 400 € TTC (forfait) ;
 - o TOTAL : 91 440 € TTC.

Plan de financement prévisionnel : Région AURA : 30 % soit 27 432 € ;

Département de la Loire : 20 à 50 % soit 18 288 € à 45 720 € ;

Offre de concours de SEM sur le reste à charge soit 18 288 à 45 720 €.

Un budget maximum de 91 440 € TTC est estimé par le SMAGL pour la réalisation de cette opération.

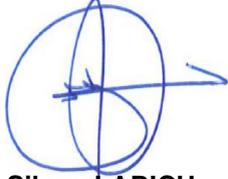
Pour le financement de tels investissements, les statuts du SMAGL prévoient que Saint-Etienne Métropole puisse apporter une offre de concours au SMAGL de 100 % du reste à charge supporté par le syndicat,

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **accepte une offre de concours au SMAGL, d'un montant maximum de 45 720 € pour la participation au projet d'installation d'un ponton flottant au Pertuiset ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'offre de concours ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires au versement de cette offre de concours et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Tourisme de l'exercice 2024 (sous réserve du vote du budget), destination SMAGL.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE